

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité
COMMUNE D'ALTVILLER

Conseil Municipal du 3 juillet 2013

1. Attribution du lot Sonorisation –vidéo du marché Réhabilitation du Foyer
2. Avenant au marché Réhabilitation du Foyer lot n°7 « Electricité »
3. Avenant au marché Réhabilitation du Foyer lot n° 4 « Carrelage »
4. Avenant au marché « Eclairage public »
5. Attribution du marché Création d'un parking Impasse de l'Ecole
6. Attribution du marché Travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller »
7. Radiations de servitude
8. DIVERS

Retrait au point n° 4

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 3 JUILLET 2013**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à 19 heures 30 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BALLEVRE Jean-Jacques, Maire de la commune.

Etaient présents :

Mme TALAGA Joëlle – M. GERARD Michel – M. MULLER Serge –M. MATZ Jean-Pierre – M. CLAMME André – Melle PICQ Anne-Louise – Melle WEINACKER Angèle - M. SENSER Gérard - Melle WEINACKER Angèle - M. BIEGEL Fernand - M. MONTALBANO Jean- Pierre

Absent excusé : M. DERU Claude - M. PENNERAD Pascal - Mme DE GOBBI Sarah

Procuration : M. DERU Claude a donné procuration à M. MONTALBANO Jean-Pierre
M. PENNERAD Pascal a donné procuration à M. BIEGEL Fernand
Mme DE GOBBI Sarah a donné procuration à M. CLAMME André

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des collectivités territoriales, Mme TALAGA Joëlle est nommée secrétaire de séance.
Madame RIFF Laurence étant auxiliaire du secrétaire

1° Attribution du lot Sonorisation – Vidéo du marché Réhabilitation du Foyer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors du Conseil Municipal du 12 avril 2013, la tranche optionnelle du lot n° 7 : SONORISATION -VIDEO n'a pas été attribuée.

Le rapport d'analyse des offres avait conclu que l'entreprise GLEIM ELECTRICITE avait l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 1 749.90 € H.T soit 2 092.88 € T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer la tranche optionnelle du lot n° 7 : SONORISATION – VIDEO à l'entreprise GLEIM ELECTRICITE pour un montant de 1 749.90 € H.T soit 2 092.88 € T.T.C.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

2° Avenant au marché Réhabilitation du Foyer lot n°7 « Electricité »

Dans le cadre des travaux du marché « Réhabilitation du foyer » lot n° 7 Electricité, la Commune a signé un marché avec l'Entreprise GLEIM ELECTRICITE de POMMERIEUX pour un montant de 42 899.49 € HT, soit 51 307.79 € T.T.C.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

- Pose et fourniture de 2 panneaux rayonnants 1000 W : 508.22 € H.T
- Ajout d'un extracteur d'air 100 m cubes en cuisine : 391.73 € H.T
- Remplacement de l'armoire électrique : 2 532.00 € H.T
- Ajout de 3 panneaux rayonnant 2000 W : 1 226.22 € H.T
- Plafonnier encastré 4 X 14 W grande salle : 156.00 € H.T

Le montant du marché après avenant serait de :

	H.T	T.T.C
Montant initial du marché	42 899,49	51 307,79
Avenant n° 1	+ 4 814,17	+ 5 757,74
	47 713,66	57 065,53

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 1 du lot n°7 du marché « Réhabilitation du Foyer »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 7 du marché « Réhabilitation du Foyer » d'un montant de 4 814,17 € H.T soit 5 757,74 € T.T.C

3° Avenant au marché Réhabilitation du Foyer lot n° 4 « Carrelage »

Dans le cadre des travaux du marché « Réhabilitation du foyer » lot n° 4 Carrelage, la Commune a signé un marché avec l'Entreprise MULTI SERVICES SARL de SARREGUEMINES pour un montant de 16 132,67 € HT, soit 19 294,67 € T.T.C.

A la demande du maître d'ouvrage des travaux supplémentaires ont été demandés :

- Fourniture et pose de faïence murale cuisine : 463,75 € H.T
- Dépose de faïence existante cuisine + sanitaires : 270,00 € H.T
- Dépose + fourniture et pose de carrelage
- Palier marches et contre marches : 944,30 € H.T
- Traitement des limons de l'escalier : 250,00 € H.T

Le montant du marché après avenant serait de :

	H.T	T.T.C
Montant initial du marché	16 132,67	19 294,67
Avenant n° 1	+ 1 928,05	+ 2 305,95
	18 060,72	21 600,62

Il est précisé que l'avenant proposé :

- Ne remet pas en cause la mise en concurrence initiale
- Ne bouleverse pas l'économie du marché
- Est dû à des sujétions techniques imprévues rencontrées lors de l'exécution du contrat

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'avenant n° 1 du lot n°4 du marché « Réhabilitation du Foyer »
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 du lot n° 4 du marché « Réhabilitation du Foyer » d'un montant de 1 928,05 € H.T soit 2 305,95 € T.T.C

4° Avenant au marché « Eclairage Public »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'y aura pas d'avenant au marché « Eclairage Public ». Les travaux sont achevés. L'entreprise ayant pris du retard, la société ACERE a demandé à l'entreprise TERRALEC de ne pas facturer les enrobés supplémentaires.

5 ° Attribution du marché Création d'un parking impasse de l'école

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre pour la création d'un parking impasse de l'école. Sur les 4 entreprises consultées, 3 entreprises ont présenté une offre et 1 entreprise s'est excusée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 26 juin 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Le rapport d'analyse des offres conclut que la société BATI TP de SAINT-AVOLD présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 81 057,10 € H.T soit 96 944,29 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché « Création d'un parking impasse de l'école » à l'entreprise BATI TP pour un montant de 81 057,10 € H.T soit 96 944,29 € T.T.C.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

6° Attribution du marché Travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller »

La Commune d'Altviller a lancé un appel d'offre pour les travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller ». Sur les 5 entreprises consultées, seulement 3 entreprises ont présenté une offre et 1 entreprise s'est excusée.

La commission d'appel d'offres, réunie le 3 juillet 2013, a procédé à l'ouverture des plis. Le rapport d'analyse des offres conclut que l'entreprise SAS BERTRAND de SOLGNE présente l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 7 680,00 € H.T soit 9 185,28 € T.T.C

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'attribuer le marché pour les travaux de gestion et de valorisation au sein de l'Espace Naturel Sensible « Marais d'Altviller » pour un montant de 7 680,00 € H.T soit 9 185,28 € T.T.C.
- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général de Moselle
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives nécessaires à la bonne exécution de l'opération dans la limite de l'enveloppe de crédit inscrite au budget municipal.

7° Radiations de servitude

A. 55A rue Principale

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de Maîtres Marlyse LANG et Raphaël WOHLIDKA-MEGLÉN, notaires à SAINT-AVOLD, est chargée d'établir un acte de vente des parcelles sise à ALTIVILLER cadastrées : Section 1 n° 301 et n°317/107 « 55A rue Principale ».

Ces parcelles sont grevées de l'inscription suivante au livre foncier : « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune d'Altviller. Consentement à inscription du 14 octobre 1911 – Inscrit lors de l'établissement du Livre Foncier ».

L'étude nous demande si la commune consent à la radiation de cette inscription au livre foncier.

Ces parcelles sont situées dans la zone A (zone constructible) de la carte communale, et par conséquent elle n'a plus de raison d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à requérir la radiation de cette inscription prises au profit de la commune
- Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette radiation.

B. 110 rue du Coin

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'étude de Maîtres Marlyse LANG et Raphaël WOHLIDKA-MEGLLEN, notaires à SAINT-AVOLD, est chargée d'établir un acte de vente des parcelles sise à ALTVILLER cadastrées : Section 1 n° 31/A « 110 rue du Coin » de 10,53 ares et Section 1 n° 31/B « 110 rue du Coin » de 1,25 ares

Ces parcelles sont grevées de l'inscription suivante au livre foncier : « Défense de construire et droit d'usage au profit de la Commune d'Altviller. Consentement à inscription du 24 novembre 1911 – Inscrit lors de l'établissement du Livre Foncier ».

L'étude nous demande si la commune consent à la radiation de cette inscription au livre foncier.

Ces parcelles sont situées dans la zone A (zone constructible) de la carte communale, et par conséquent elle n'a plus de raison d'être.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à requérir la radiation de cette inscription prises au profit de la commune
- Charge Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à cette radiation.

8° Divers

- Les travaux concernant le renforcement du Haut débit débuteront le 4 juillet prochain.
- Démarrage des jobs d'été :
 - 3 filles travailleront du 8 au 19 juillet 2013
 - 1 garçon travaillera du 29 juillet au 9 août 2013
- Les travaux de réhabilitation du foyer démarreront le lundi 8 juillet 2013. Merci à toutes les personnes qui ont participé au démontage du foyer.
- Les travaux d'enrobés Rue des champs débuteront semaine 27.
- Les travaux de la 2^{ème} partie de l'allée du Cimetière débuteront courant juillet.

ALTVILLER le 3 juillet 2013

Le Maire

M. BALLEVRE Jean-Jacques